Frère Thomas Zimmermann
Couvent Saint-Thomas-d'Aquin à Lille

Évangile

TP-6 - Mardi

Jean 16, 5-11

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Je m’en vais maintenant auprès de Celui qui m’a envoyé, et aucun de vous ne me demande : “Où vas-tu ?” Mais, parce que je vous dis cela, la tristesse remplit votre cœur. Pourtant, je vous dis la vérité : il vaut mieux pour vous que je m’en aille, car, si je ne m’en vais pas, le Défenseur ne viendra pas à vous ; mais si je pars, je vous l’enverrai. Quand il viendra, il établira la culpabilité du monde en matière de péché, de justice et de jugement. En matière de péché, puisqu’on ne croit pas en moi. En matière de justice, puisque je m’en vais auprès du Père, et que vous ne me verrez plus. En matière de jugement, puisque déjà le prince de ce monde est jugé. »

Méditation

Le procès du monde

Jésus professeur de droit ! Il y a en effet un procès qui doit avoir lieu après le sien : celui du monde. Le principal acteur de ce procès, c’est l’Esprit saint qui est ici appelé le « Défenseur », c’est-à-dire l’avocat. Cet avocat mettra en évidence le péché du monde, c’est-à-dire l’incrédulité, la cause qui amène les hommes à condamner Jésus à mort.

L’œuvre de l’Esprit est ici une œuvre judiciaire ; et qui a subi l’injustice saura combien un jugement juste est une véritable consolation. Mais le coupable aussi peut chanter « dans ta justice, défends-moi, libère-moi ! » (Ps 70, 2). Car reconnaître permet de regretter le mal commis. C’est parfois par là qu’on vient à la confession, non seulement des péchés, mais de la foi ! Le procès du monde est donc une bonne nouvelle, une nouvelle de salut, pour le juste et pour l’impie. Il est l’œuvre accusatrice de la lumière, mais destinée à détruire le mal. Et en le reconnaissant, on peut s’en libérer. Courage !

Traduction liturgique de la Bible :©AELF - Paris - Tous droits réservés.

Cliquez ici pour vous désabonner de Prier dans la ville